



Communiqué
Pour diffusion immédiate

**Plan d'action pour l'inclusion économique et la participation sociale :
Des dizaines de milliers d'enfants pauvres toujours privés de leur pension
alimentaire !**

Montréal, le 10 décembre 2017 – Si on en croit le *Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale* dévoilé aujourd'hui, des dizaines de milliers d'enfants, pourtant parmi les plus pauvres au Québec, continueront d'être privés leur pension alimentaire ! Pourtant, le plan d'action reconnaît que certains groupes de personnes sont particulièrement touchés par la pauvreté, notamment les familles monoparentales. « *Si le ministre Blais avait vraiment voulu lutter contre la pauvreté des familles monoparentales, cesser de détourner la pension alimentaire des enfants qui vivent avec un parent assisté social ou bénéficiaire des prêts et bourses aurait été une excellente façon. Malheureusement, il a encore manqué de volonté politique...* », se désole Sylvie Lévesque, directrice générale de la Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec. « *Pourtant, ça fait 20 ans cette année que les pensions alimentaires pour enfants ne sont plus considérées comme un revenu imposable, tant au fédéral qu'au provincial. Il serait plus que temps qu'on cesse de les considérer comme un revenu dans les programmes sociaux !* », s'indigne la directrice générale de la Fédération. Rappelons que l'objectif à l'origine de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires était de s'assurer que les enfants subissent le moins d'impacts financiers possibles au moment de la séparation de leurs parents. Le Québec fait d'ailleurs piètre figure aux côtés de la Colombie-Britannique, de l'Ontario et des Territoires-du-Nord-Ouest, qui ont déjà mis fin à la récupération des pensions alimentaires des enfants dont le parent gardien est à l'aide sociale.

Par ailleurs, on aura beau remplacer le concept de « lutte à la pauvreté » par celui d'« inclusion économique » ou parler de « participation sociale » plutôt que de « workfare », c'est encore l'approche de la carotte et du bâton qui est mise de l'avant dans le plan d'action ! La FAFMRQ n'a jamais été contre les mesures d'insertion en emploi. Au contraire, les responsables de famille monoparentale sont parmi les premières à participer à ces mesures, à condition qu'elles soient adaptées à leur réalité et à leurs besoins. Ce sont les mesures punitives, comme celles introduites dans le Programme objectif emploi, qui sont inacceptables et risquent fort d'aggraver la situation, déjà intenable, de plusieurs personnes et de familles ! Bien sûr, le fait d'amener graduellement le revenu des prestataires d'aide sociale ayant des contraintes sévères au niveau de la mesure du panier de consommation représente une avancée intéressante, mais il aurait été préférable de procéder plus rapidement que dans un échéancier aussi lointain que 2023. Par ailleurs, le sort réservé aux autres prestataires, en ne leur accordant que 55% de la MPC, est déplorable ! Ici, on entretient encore le préjugé du « bon » et du « mauvais pauvre » !

La Fédération salue aussi l'accès accru à des services de garde gratuits pour les familles prestataires d'une aide de dernier recours qui passera de 2,5 à 5 jours, et ce, à compter de janvier 2019. Cependant, il faudra voir combien de familles s'en prévaudront dans les faits... On sait que ces familles sont peu enclines à fréquenter les services de garde, notamment par crainte d'être stigmatisées ou jugées négativement dans leurs capacités parentales. Il faudra s'assurer que la fréquentation d'un service de garde demeure un choix pour ces familles. Quant à l'ouverture de nouvelles classes de maternelles 4 ans en milieu défavorisé, si l'effet recherché est d'offrir un nouvel outil pour la réussite scolaire et un choix de plus pour les parents, pourquoi limiter les maternelles 4 ans aux seuls milieux défavorisés ? N'est-ce pas là un préjugé défavorable à l'endroit des familles à faible revenu ? D'autant plus que les experts en éducation plaident en faveur d'une plus grande mixité scolaire.



Enfin, l'annonce d'un financement additionnel de 50,7 M \$ sur six ans pour les organismes de défense collective des droits est un pas dans la bonne direction, mais quand on compare ce montant aux besoins réels des groupes – qui est de 40 M \$ de plus par année – on n'est très loin du compte ! D'autant plus que, si on en croit le plan d'action, la première augmentation ne sera que de 2,2 M \$ et ne devrait pas se concrétiser avant 2018-2019. Rappelons que plusieurs de ces groupes sont présentement menacés de fermer leurs portes en raison d'une extrême précarité financière.

Bref... Force est d'admettre que ce troisième plan d'action gouvernemental manque cruellement de volonté politique. Plutôt que d'améliorer véritablement le revenu des personnes et des familles, on choisit encore de traiter la pauvreté comme une responsabilité individuelle plutôt que de questionner un système qui engendre les inégalités sociales. On fait encore le choix de distribuer des suppléments alimentaires aux femmes enceintes en situation de pauvreté et de servir des petits déjeuners dans les écoles des milieux défavorisés plutôt que de donner les moyens financiers aux familles pour subvenir à leurs besoins ! Selon le réseau des Banques alimentaires du Québec, chaque jour, plus de 150 000 enfants ne mangent pas à leur faim au Québec. En 2017, les organismes de ce réseau ont constaté une augmentation de 3 % des utilisateurs par rapport à 2016 et nous apprennent que cette progression est constante. Il est inacceptable qu'avec des surplus budgétaires de plus de 2,5 milliards, plus de 800 000 personnes vivent encore dans des conditions si épouvantables que leur santé, leur sécurité et leur dignité sont gravement compromises !

– 30 –

Source : Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec
Pour plus d'information :
Sylvie Lévesque, directrice générale de la FAFMRQ
Cellulaire: (514) 710-6661 / fafmrq.info@videotron.ca / www.fafmrq.org